

## 42 - Convention entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon, l'Établissement Français du Sang et l'Association pour le Don du Sang

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Organisme d'État, l'EFS est un secteur de recherche et d'excellence présent sur notre territoire. Il est l'un des 17 établissements régionaux chargés de l'ensemble des activités permettant de mettre à disposition les produits thérapeutiques dont ils ont besoin en matière de transfusion, comme de thérapie cellulaire ou tissulaire.

L'Établissement Français du Sang Bourgogne Franche-Comté est :

- 1<sup>ère</sup> banque de France en quantité de dons ; en 2011, il y a eu 183 000 dons de sang pour EFS Bourgogne Franche-Comté, un record ;
- Le siège d'EFS Franche-Comté est à Besançon et il y a des sites à Auxerre, Belfort, Chalon-sur-Saône, Dijon, Mâcon, Nevers et Sens ;
- La banque de tissus humains nécessaires aux traitements des malades (cette banque se trouve à Besançon) a obtenu, en 2011, l'ensemble des autorisations relatives au périmètre de son activité. Ainsi, EFS Besançon a pu délivrer en 2011, 47 cornées et 48 vaisseaux ;
- EFS Franche-Comté a également investi pour structurer une unité de recherche et développement pour mettre au point des nouvelles stratégies thérapeutiques immunologiques à partir notamment de l'ingénierie cellulaire et tissulaire. Ce projet est favorisé par le partenariat étroit qu'il existe avec le CHU, FEMTO, TxCell, Inserm...

La forte croissance de la consommation en produits sanguins impose le recrutement de nouveaux donneurs et leur fidélisation. La durée de vie des produits sanguins (42 jours pour les globules rouges, 5 jours pour les plaquettes) suppose une gestion de proximité des réserves en sang.

Dans ce cadre, un projet de convention liant la Ville de Besançon, le Grand Besançon et l'EFS a été proposé. Il a pour objet l'établissement d'un partenariat afin de soutenir l'Établissement Français du Sang Bourgogne Franche-Comté dans sa mission de collecte de dons de sang sur l'ensemble des communes du Grand Besançon en sensibilisant le plus grand nombre. La Ville de Besançon mettra à disposition des salles publiques pour l'organisation des collectes sur le territoire selon les modalités décrites dans le projet de convention. La Ville et le Grand Besançon participeront à la diffusion de l'information sur les missions de l'EFS, les dates et lieux de collecte de sang dans les supports de communication à leur disposition et assureront leur diffusion : magazine, site Internet, distribution de flyers, affichage... Elles proposeront des espaces de promotion lors d'événements locaux. L'objectif est de placer le don de sang, facteur de lien social et de solidarité, au cœur de notre territoire.

L'EFS fournira à la Ville et au Grand Besançon toutes les informations relatives aux avancées techniques dans les domaines de la collecte du sang et celui des banques de tissu qui sont susceptibles d'être relayées et de constituer des éléments de valorisation du territoire, ainsi que ses bilans d'activités et ses dossiers de presse nationale. Par ailleurs, l'EFS s'engagera à faire mention de ce partenariat sur tous les supports de documentation spécifiques aux opérations mentionnées dans cette convention.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur ce projet,
- à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

**«M. LE MAIRE** : Tout le monde est d'accord».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.*